



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**N°24/049**

**Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Société M VEPIERRE PERE ET FILS, 23 rue Buffon – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 358 500 437 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-215 le 17/09/2024, portant sur la dépendance du domaine public située 23 rue de Buffon sur la commune du Havre en vue d'une activité de Restauration.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, compte tenu de la situation enclavée de la parcelle.

Description de la dépendance : parcelle de terrain nu d'une surface de 160,50 m<sup>2</sup>.

Durée de la convention : 5 ans environ à compter du 01/04/2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-215 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.